



Journée contre l'homophobie
Le 17 mai

Cette journée a pour but de promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention pour lutter contre l'homophobie et tout ce qui s'en approche.

La première journée a eu lieu le 17 mai 2005, soit 15 ans jour pour jour après la suppression de l'homosexualité de la liste des maladies mentales de la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir le 17 mai 1990. Depuis 2005, cette journée mobilise l'opinion publique sur les problèmes liés à l'homophobie et à la transphobie par le biais de colloques, de manifestations de rue ou d'événements artistiques. Lancée en 2005, cette journée est aujourd'hui célébrée dans plus de 60 pays.

La Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie avait été précédée deux ans plus tôt, le 4 juin 2003, par l'initiative de la Fondation Émergence, de créer une journée thématique consacrée à la lutte contre l'homophobie au Québec, sous la dénomination de « Journée nationale de lutte contre l'homophobie ». Avec l'appui de nombreux partenaires, la Fondation a ensuite travaillé activement à tenir cette journée annuelle à l'échelle de tout le Canada.

Il faut aussi savoir que, encore de nos jours, 72 États ou territoires pénalisent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres par de la prison, de la torture, la peine de mort ou des travaux forcés. Dans onze pays, l'homosexualité est passible de la peine de mort, dont l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, l'Iran et le Pakistan. Inversement, des pays comme le Laos ou la Pologne n'ont jamais connu aucune loi pénalisant l'homosexualité. Le mariage entre conjoints du même sexe est quant à lui légalisé dans 26 pays.